Règlement du Jeu Concours “Rêves d’enfance et projets d’avenir”

Article 1 – Organisation

La société CARE PROMOTION, SAS au capital de 100 000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 829 605 021, dont le siège social est situé 160 bis, rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt
et
la société CARE PROMOTION ARC ALPIN, SAS au capital de 100 000 € immatriculée au RCS de Annecy sous le numéro 849 694 112, dont le siège social est situé 12 rue du Pré Paillard, 74940 Annecy-le-Vieux
et
la société LIVINX, SAS au capital de 17 274 540 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 828 786 947, dont le siège social est situé au 160 bis, rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt

Ci-après dénommées ensemble « les Organisateurs », organisent un jeu concours intitulé “Rêves d’enfance et projets d’avenir” soumis à une obligation d’achat du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025 à minuit (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Article 2 – Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (hors Corse et DROM-COM).

La participation au jeu est strictement personnelle et nominative. Une seule participation par personne est autorisée (même nom, même prénom, même adresse email).

Sont exclus de la participation au jeu les mineurs, les membres du personnel des trois promoteurs, leurs familles, ainsi que toute personne ayant collaboré à l’organisation du jeu, y compris les membres de l’Etude d’Huissiers.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, le prospect doit :

1. Se rendre sur l’une des landing pages dédiées à l’opération accessibles via les campagnes publicitaires diffusées par les Organisateurs.

- https://care-concours.fr
- https://livinx-concours.fr

2. Remplir intégralement et valider le formulaire de participation en ligne entre le 1er septembre 2025 et le 31 décembre 2025 à minuit.

3. Finaliser l'achat d'un logement auprès de l'un des trois promoteurs participants (CARE PROMOTION, CARE PROMOTION ARC ALPIN, LIVINX) pendant cette même période, conformément aux dispositions fixées par le contrat de réservation.

4. Signer l'acte authentique de vente chez le notaire au plus tard le 30 juin 2026.

Un seul bulletin de participation sera attribué par acquisition d'un logement.

Article 4 – Désignation du gagnant

Parmi tous les participants ayant rempli les conditions définies aux articles 2 et 3, un tirage au sort sera effectué au plus tard le 31 juillet 2026 par l'Etude ADRASTEE - Commissaires de Justice associés – 14, place Jules Ferry 69006 Lyon pour désigner un (1) gagnant.

Le gagnant sera contacté par email et/ou téléphone dans les 15 jours suivant le tirage.

Si le gagnant refuse le lot ou ne peut être contacté dans un délai de 30 jours après le tirage au sort, un nouveau tirage pourra être effectué.

Article 5 – Dotation

Le gagnant remportera :
Une voiture électrique d'une valeur commerciale indicative de 25 200 € TTC hors frais annexes et d'immatriculation (modèle, coloris et options précisés ultérieurement par les organisateurs selon stock et disponibilités au moment de la commande).

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en numéraire ou contre tout autre bien ou service.
La dotation sera remise au gagnant dans un délai qui sera fixé au moment de la commande du véhicule, délai donné à titre indicatif susceptible d'évoluer selon d'éventuelles contraintes de production ou de disponibilités du véhicule.

Le gagnant sera invité à venir chercher le véhicule dans la concession automobile auprès de laquelle le promoteur aura contracté. Les frais de déplacements seront à sa charge.

Si le gain est commandé mais n'est pas récupéré dans un délai de 15 jours à compter de la mise à disposition du véhicule chez le concessionnaire, un nouveau tirage au sort sera effectué par l'Etude ADRASTEE parmi les participants répondant aux conditions du jeu concours. Le nouveau gagnant prendra à sa charge les frais liés au changement de destinataire (éventuels frais de dossier ou d'immatriculation).

Article 6 – Modification du jeu et limitation de responsabilité

Les Organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu concours en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

La participation des personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui auront fourni des informations inexactes ou mensongères ne pourra être validée. Ces personnes seront de fait exclues du jeu concours.

Les organisateurs se gardent la possibilité de substituer au gain initial une dotation de nature et valeur commerciale équivalente, sans engager leur responsabilité.

Article 7 – Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du jeu sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
Les données des participants sont utilisées exclusivement pour la gestion du jeu concours, sauf consentement explicite pour d'autres usages (ex. : communication commerciale).

Compte tenu des modalités du jeu indiquées à l'article 3, les participants acceptent de fait d'être contactés dans le cadre d'une démarche commerciale.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition à ses données, en adressant une demande écrite par mail à tdorpe@care-promotion.fr ou par voie postale à l'adresse du promoteur concerné (adresses précisées dans l'article 1 du présent règlement).

Dans le cadre du Jeu, les Sociétés Organisatrices sont susceptibles de traiter des informations personnelles recueillies auprès des Participants et ce, conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant, avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement complet est disponible gratuitement sur demande auprès des Organisateurs et pourra être consulté en ligne via les landing pages

- https://care-concours.fr
- https://livinx-concours.fr

Article 9 – Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du jeu concours, et à défaut de résolution amiable, sera soumis aux tribunaux français compétents.

Article 10 – Dépôt du règlement et publication

Le présent règlement sera également déposé auprès de la SELARL ADRASTEE – Commissaires de Justice associés – 14, place Jules Ferry 69006 Lyon.

Il est consultable sur le site Internet www.adrastee-lyon.fr

Le règlement est également accessible sur les landing page du jeu concours

- https://care-concours.fr
- https://livinx-concours.fr